



RÈGLEMENT DES TIRAGES AU SORT DE BE VEGGIE ! 2025

FICOB A, Parc des Expositions du Gipuzkoa, code d'identification fiscale : G20816765, organise les tirages au sort suivants à l'occasion de la 7^{ème} édition de BE VEGGIE !, qui aura lieu les 6, 7 et 9 décembre 2025 à Ficoba, Parc des Expositions du Gipuzkoa :

- 1 bons d'achat de 100€ les 6-7 décembre
- 1 bon pour dépenser dans un restaurant vegan, tirage au sort le 8 décembre

Les tirages au sort susmentionnés seront effectués conformément aux RÈGLES suivantes :

1.- Les personnes âgées de moins de 18 ans, les employés des entreprises exposantes, les employés de la Fondation Ficoba ou de toute autre personne liée aux entreprises sous-traitées par Ficoba pour l'organisation du salon ou aux entreprises sponsors, seront exclus des tirages au sort et ne pourront pas être gagnants. Dans tous les cas précédents, leurs parents directs jusqu'au deuxième degré de consanguinité ou d'affinité, sont également exclus du tirage au sort.

Dans le cas où l'une des personnes exclues de la participation serait gagnante, elle perdrait son droit d'obtenir le prix.

2.- Les participants aux tirages au sort devront remplir les données personnelles demandées lors du téléchargement du billet d'entrée au salon. Parmi le formulaire au site web de BE VEGGIE les personnes intéressées pourront compléter leurs données et participer au tirage au sort. Seules les inscriptions qui participent à la foire seront prises en compte.

3.- Les tirages au sort qui auront lieu pendant l'événement seront les suivants :

3.1 :1 bon d'achat de 100 € sera tiré au sort les 6-7 décembre à 12 heures et le gagnant sera appelé à ce moment-là. Ce prix ne sera pas utilisé à d'autres fins que celles expressément stipulées dans le présent document : appliquer la valeur économique à l'achat d'articles des entreprises et des marques participantes sur les stands, et ce, dans les conditions suivantes

L'achat susmentionné pendant la période de détention de BE VEGGIE, c'est-à-dire du 6-7-8 décembre 2025.

Les gagnants seront accompagnés d'un membre de l'organisation qui portera l'argent et pourront faire des achats dans autant de stands qu'ils le souhaitent.



3.2 1 bon d'achat d'une valeur de 100€ à dépenser dans un restaurant vegan, tiré au sort. Le tirage au sort aura lieu le lundi 8 décembre à 12 heures. Le gagnant sera informé du restaurant dans lequel il se rendra, et aura le mois de décembre 2025 pour profiter du prix, et le restaurant sera prévenu. Une fois la consommation effectuée dans le restaurant, l'établissement émettra une facture de 100€ (TVA incluse) à l'ordre de la Fundación Ficoba.

4.- Chaque tirage au sort sera effectué par un tirage au sort sur le web/application (en ligne), qui déterminera le gagnant. Les noms des gagnants seront affichés à la réception de la foire et ils seront contactés par téléphone par les organisateurs de la foire pour les informer de leur prix.

5.- La Fondation Ficoba n'est pas responsable des réclamations qui pourraient être faites concernant les produits achetés avec le prix.

6.- La Fondation Ficoba se réserve le droit de publier, d'émettre et de diffuser par tous les moyens qu'elle jugera opportuns les coordonnées, les photos et les images des gagnants des prix, aussi bien immédiatement que dans le futur, dans toute communication et publicité qu'elle jugera opportunes.

7.- La Fondation Ficoba sera compétente pour adopter toutes les décisions et modifications qu'elle jugera opportunes et nécessaires pour le développement de ces tirages, ainsi que pour faire référence à tous les aspects qui n'ont pas été envisagés ici. La participation implique l'acceptation et la conformité aux dispositions du présent règlement.

8.- Conformément aux dispositions du Règlement UE 2016/679 et dans notre politique de confidentialité située à l'adresse www.ficoba.org, vous êtes informé que les données que vous fournissez seront incorporées aux fichiers de la FONDATION FICOB A afin de vous informer des événements futurs. Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, de suppression et de droit à l'oubli, de limitation, de portabilité et d'opposition en envoyant un courrier à FUNDACIÓN FICOB A (Avda. Iparralde, 43. 20302 Irún) ou à ficoba@ficoba.org